

tombent plus sous la prohibition depuis une détermination prise par la Congrégation de l'Index, le 16 août 1820, confirmée par celle du 17 septembre 1822, et publiée avec autorisation de Pie VII ; mais que peut-on inférer rigoureusement de là ? Que le St. Office s'est rétracté ? Nullement. Que l'Index s'est rétracté ? Nullement. Que le Pape a désavoué la sentence du St. Office ? Nullement encore. La seule conclusion légitime à tirer de ce fait est celle que tire l'ancien évêque de Luçon : le système de Copernic, présenté à l'état de simple hypothèse, comme il l'est aujourd'hui, et non pas comme une vraie et rigoureuse démonstration ; a paru tolérable à la Congrégation de l'Index, tandis que, présenté comme il l'a été d'abord, comme vérité absolument démontrée, il lui paraissait opposé à l'Écriture Sainte, ainsi qu'elle le déclara formellement. Donc, rien de moins avéré que les faits sur lesquels *Un Catholique* appuie le raisonnement qu'il nous oppose pour établir qu'il en est règle ; donc, ce raisonnement ne vaut rien.

Nous lui dirons de suite que condamner le St. Office sans adoucissement ainsi qu'il l'a condamné, à propos de l'affaire de Galilée, présenter les membres de ce tribunal comme agissant d'une façon trop humaine, et cela sur des journaux mis aux mains de n'importe qui, peut à très juste titre s'appeler *flageller* le St. Office, quoiqu'il juge l'expression forte et même fautive. Qu'il se trouve en compagnie d'autres, cette circonstance ne change pas la nature de son acte. *Un Catholique* aurait dû se rappeler qu'il y avait à l'Institut Canadien de Montréal des hommes qui s'écartaient avec plaisir, de même qu'il y en avait au *Pays*, en janvier 1868, qui se prévalaient de ses dires pour se moquer de l'Index. Quant à nous, nous pouvons goûter le plaisir de n'avoir pas l'approbation de ces Messieurs.

Dans la seconde partie de sa réponse à notre première question, *Un Catholique* fait ressortir la différence qu'il y a entre son acte et le nôtre, différence qui, prétend-il, est tout à notre désavantage. "Moi, dit-il, je ne trouve en face d'un jugement *désavoué* ; vous, vous vous trouvez en face d'un jugement public et *non désavoué*." Peut-on jouer sur les mots et faire des sophismes avec si peu de vergogne ! En opposant ici *jugement à jugement*, *Un Catholique* met sur le même pied la *sentence doctrinale* d'une Congrégation romaine et l'*énoncé d'un acte de l'entendement*, une simple formule appréciative, tombée de la bouche d'un évêque, laquelle n'oblige à rien du tout, puisque évidemment elle ne porte aucun caractère d'autorité. Le sophisme est trop grossier pour que Monsieur ne l'ait pas fait à dessein : il veut donc tromper ses lecteurs dans le but d'avoir le vain plaisir d'entendre proclamer qu'il a raison. Or cela n'est ni franc, ni loyal, et, venant de sa part, c'est loin d'être édifiant.

*Un Catholique*, qui vient de lire une page de M. l'abbé Bouix, où il a appris du nouveau, se hâte de nous demander ce que nous voulons insinuer en affirmant que le St. Office a rendu *une sentence doctrinale* dans l'affaire de Galilée.

"Voulez-vous insinuer, nous dit-il, que cette sentence obligeait au *for intérieur* ? Vous auriez tort. D'après M. Bouix, le St. Office a droit de se faire obéir *extérieurement*, mais il ne peut obliger personne à adhérer *intérieurement* à ses décisions."

Les opinions sont partagées là-dessus cependant : d'après Gobat, qui est un savant homme aussi, et d'autres avec lui, le St. Office oblige au *for intérieur* par ses déclarations doctrinales. Mais, mettons qu'il n'oblige pas ainsi directement ; il oblige très-certainement d'une manière indirecte. Comme, de l'aveu de tous, cette Congrégation a une très-haute autorité dans l'Église, sitôt qu'elle rend une sentence doctrinale, un principe de la loi naturelle intervient lequel dit qu'il ne faut pas, sans raison suffisante, s'exposer au danger de tomber dans l'erreur en refusant d'adhérer intérieurement à ce que déclare une autorité des plus graves. Monsieur aurait dû prendre les choses ainsi pour être dans le vrai et édifier son monde.

*Un Catholique* nous reproche encore d'avoir dit que dans l'affaire de Galilée le St. Office parla *après avoir pris l'avis* du Souverain Pontife. Rien de plus vrai pourtant. Comment un savant tel que Monsieur peut-il ignorer que les qualificateurs du St. Office ont qualifié deux propositions de Galilée sur l'ordre même du Pape, et que la congrégation du 25 février 1616 s'est tenue devant lui ? Il motive comme suit le reproche qu'il nous adresse : "Une chose que vous ne pouvez ignorer, c'est que, dans le cas dont il s'agit, le décret du St. Office n'a pas eu la sanction du Souverain Pontife." Par quelle fatalité *Un Catholique* confond-il toujours les choses les plus distinctes ! Jamais nous n'avons parlé de la *sanction* du Souverain Pontife. Prendre l'*avis* du Pape et avoir sa *sanction* ne sont pas deux expressions synonymes : *Un Catholique* doit entendre le français.

Un dernier mot pour aujourd'hui. Jamais nous n'avons cru ni dit qu'*Un Catholique* a eu raison dans sa discussion avec *Un Chrétien*. Tout ce que nous retons de dire le prouve : *Un Catholique* nous parle d'une réunion nombreuse, tenue près de Ste. Anne, où l'on aurait proclamé qu'il avait raison, mais qu'il fallait le taire. Il ajoute que nous devons le savoir. Nous l'ignorons complètement. Que Monsieur veuille bien nous faire grâce de ces commérages. C'est bien assez, de par le temps qui court, de voir le *vicaire* de l'*Événement*, que nous ne pouvons nous résigner à croire prêtre, salir du papier par d'ineptes, de vils et scandaleux propos. Cet écrivain, que nous jugeons trop bas placé pour l'honneur de notre mépris, ravale le prêtre jusqu'à le faire écornifleur de presbytère. Ce ne sont pas les choses qu'il prétend révéler qui sont honteuses, c'est le métier qu'il exerce. Qu'il ne soit jamais connu, car il sera montré au bout du doigt.

A propos d'un écrit que M. Schmouth, professeur à l'École d'agriculture de Ste. Anne, a publié dans le *Nouveau-Monde*, M. le rédacteur de la *Minerve* est tombé dans un accès de tirure qui touche à la démence. Il ne garde plus de mesure. Sa mauvaise loi s'affiche si effrontément, son dépit concentré s'exhale dans un style si gamin, qu'on ne saurait reconnaître chez lui le gentilhomme tel que le veut le monde le moins scrupuleux. S'il n'est pas capable de s'imposer un frein par vertu, qu'il le fasse au moins par honneur. Il parle de jalousie, d'égoïsme, de mannequins, d'incapacités, d'argent englouti sans l'ombre d'un bon résultat, de *queues de veau* enfin qui ne peuvent conduire un homme à la postérité. Il trouve encore que la *Gazette* n'est pas forte, qu'elle a de la prétention et qu'elle produit du scandale dans le but de faire son chemin. Il a cessé de discuter avec elle, parce qu'il a peur de l'éclaboussure. Il aurait dû ajouter, pour être dans le vrai, que les malpropretés venant de lui faisaient seules éclaboussure. Nos écrits et les siens ont été jugés par le public, et chacun peut encore y résérer et constater de nouveau qu'aux sottises déclamatoires, qu'aux injustes accusations nous avons opposé des arguments et des faits tellement concluants que M. de la *Minerve*, qui sait plus d'un moyen malhonnête pour se tirer d'affaire dans une discussion, a cru prudent cependant de plier bagage et de se tenir coi. Il doit se rappeler que dans cette circonstance il a eu contre lui les organes les plus respectables de la presse. La *Minerve* prétend éclairer le Gouvernement sur le compte de l'École d'agriculture de Ste. Anne. Les beaux écus de la caisse publique fascinent trop la vieille pour qu'elle soit bon luminaire. Elle oublie souvent d'éclairer sa lanterne : les affaires du Nord-Ouest sont là pour le prouver.

Un télégramme d'Ottawa nous annonce que M. Bouchette, du département des douanes, sera envoyé à la Rivière-Rouge pour remplir le poste laissé vacant par M. McDougall. Une dépêche que publie le *Nouveau-Monde*, au sujet des tristes affaires du Nord-Ouest, dit que le peuple de là s'accorde généralement à repousser les autorités canadiennes et veut s'annexer aux États-Unis. Il paraîtrait qu'on aurait poussé les Sioux à s'emparer de